

Commune de ROUSSENNAC Séance du 19 Février 2021

| | | |
|----------------------------|--|--|
| Nombre de membres : | Afférents au Conseil Municipal : 15 | Date de la convocation : 12 février 2021 |
| | En exercice : 15 | |
| | Qui ont pris part à la délibération : 14 | Date d'affichage : 12 février 2021 |

L'an deux mille vingt et un et le dix-neuf Février à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Sébastien CAYSSIALS, Maire.

Présents: Marie-Laure CAMBOULAS, Thibault CAMMAN, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Thomas LAMOTTE, Patrick MARTY, Guillaume POUJOL et Françoise VIAROUGE

Excusée: Carine MARTIN

Marie-Laure CAMBOULAS a été nommée secrétaire de séance.

LECTURE ET APPROBATION DES PROCES VERBAUX DE LA SEANCE DU

Après lecture, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 15 Janvier 2021

DELIBERATIONS

1- Achat terrains lotissement "le Baranquet" - DE 20210219 001

M le Maire rappelle au conseil municipal qu'une étude de faisabilité a été entreprise par Aveyron Ingénierie sur les parcelles B 208 de 8375 m² appartenant à M Arnaud Clément et B 994 de 2256 m² appartenant à M Vauxeur Henri pour une surface totale de 10631 m².

Afin de mener à terme ce projet, un accord avec les propriétaires cités ci-dessus a été trouvé pour acquérir ces deux parcelles de terrain moyennant un prix au m² de 10€, soit un total de 106310€ plus les frais notariés.

Ces deux parcelles sont inscrites dans la zone constructible de la carte communale de la commune de Roussennac.

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver l'accord intervenu avec M Clément Arnaud et M Vauxeur Henri aux conditions financières énoncées ci-dessus, les frais d'acte notarié en sus,
- D'autoriser M le Maire ou son représentant à signer un compromis de vente en attente de l'obtention du permis d'aménager,
- D'autoriser M le Maire ou son représentant de signer l'acte d'achat.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget annexe du lotissement « Le Baranquet ».

Commune de ROUSSENNAC Séance du 19 Février 2021

2- Aménagement lotissement "Le Baranquet" choix de la maîtrise d'oeuvre - DE 20210219 002

Monsieur le maire présente les trois devis des trois cabinets de géomètres pour réaliser une étude de lotissement sur les parcelles B 208 de 8375 m² et B 994 de 2256 m² pour une surface de 10631 m², concernant la maîtrise d'œuvre :

| | Forfait rémunération HT |
|------------|-------------------------|
| SARL A.Q.R | 23900 € |
| GETUDE | 16130 € |
| L.B.P | 12000€ |

Madame Chantal Fraysse partie prenante dans ce projet décide de se retirer du vote.

Ouï cet exposé, le conseil municipal décide :

- à l'unanimité de retenir la société L.B.P
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire en vue de l'exécution de cette opération.

3- Financement projet lotissement "Le Baranquet" - DE 20210219 003

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal a décidé d'étudier la faisabilité de créer un lotissement sur les parcelles B 208 de 8375 m² de M Arnaud Clément B 994 de M Vauxeur Henri pour une surface totale de 10686 m² afin d'encourager l'arrivée de jeunes foyers sur le territoire.

Vu l'étude rendu par Aveyron Ingénierie, le conseil municipal lors de la réunion du 15 Janvier 2021 a décidé de faire appel à un bureau d'étude afin de réaliser cette opération.

Pour mener à bien ce projet, il est nécessaire de créer un budget annexe à celui de la commune.

En effet toute opération de lotissement consiste à viabiliser et vendre des terrains à des personnes privées, et de ce fait, sa gestion relève du domaine privé de la collectivité qui justifie l'individualisation dans un budget annexe spécifique. Ce qui permet de ne pas bouleverser l'économie du budget général et d'individualiser les risques financiers associés à de telles opérations.

Commune de ROUSSENNAC Séance du 19 Février 2021

L'instruction budgétaire M14 prévoyant spécifiquement les conditions de cette individualisation, le conseil municipal à l'unanimité

décide :

- la création d'un budget annexe pour le lotissement communal « las pouchios » afin d'individualiser l'ensemble de la gestion qui s'y rapporte.

Le budget de ce lotissement sera assujetti à la TVA.

- De solliciter la trésorerie de Montbazens pour effectuer les démarches nécessaires pour la création de ce budget.

Toutes les recettes et les dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2021 de ce budget annexe qui se nommera "lotissement du Baranquet".

Autorise M le Maire:

- à effectuer toutes les déclarations auprès de l'administration fiscale
- à consulter les services financiers afin d'obtenir et signer un prêt pour réaliser cette opération
- à signer tous les documents découlant de ces décisions.

4- Mise à jour tableau classement des voies communales, rues et places - DE 20210219 011

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment l'article L 141-3 concernant le classement et le déclassement des voies communales,

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la voirie communale a fait l'objet d'une vérification des longueurs et des voies à classer en voirie communale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de valider le tableau de la voirie communale ci-dessous :

| N° voie | Localités desservies | Origine | Fin | Longueur en mètres |
|---------|--------------------------------------|------------------------------|--------------------------------------|--------------------|
| 1 | Espeilhac, village | RD 154 | RD 61 | 960 |
| 2 | Mas de Manciac | Carrefour Espeilhac RD 31 | CR 4 | 530 |
| 3 | La Croix Blanche | RD 525 | Limite commune Bournazel | 300 |
| 4 | Les Mansies | RD 154 | Limite commune d'Anglars St Félix | 1 120 |
| 5 | Le Poujol, Le Pomaret, Le Ségala, | RD 994 | Limite commune Bournazel | 3 270 |

Commune de ROUSSENNAC Séance du 19 Février 2021

| | | | | |
|----|-----------------------------------|--------|----------------------------|-------|
| | 2 sections | | | |
| 6 | Les Cazals | RD 994 | RD 525 | 900 |
| 7 | Laumière, La Planque | RD 994 | Limite commune de Rignac | 2 240 |
| 8 | La Roubénie | RD 525 | Aux habitations - CR 6, 38 | 1 030 |
| 9 | Bezanes | RD 658 | Limite commune Bournazel | 1 300 |
| 10 | Mas del Bosc | VC 5 | VC 7 | 1 721 |
| 11 | Salvigane, Mas de Lattes | RD 994 | RD 525 | 1 220 |
| 12 | Salvigane | VC 11 | Masion - CR 7 | 80 |
| 13 | La Garrisole | RD 525 | Maison - CR 39 | 130 |
| 14 | Mas de Lafont | RD 525 | RD 994 | 500 |
| 15 | Le Batut | RD 525 | Aux habitations - CR 15 | 480 |
| 16 | Les Alaries 2 sections | RD 525 | Limite commune Bournazel | 550 |
| 17 | Le Garric | RD 658 | Limite commune Bournazel | 540 |
| 18 | Le Garric | RD 658 | Limite commune Bournazel | 330 |
| 19 | Crayssac 2sections | RD 658 | Aux habitations | 420 |
| 20 | Lagarrigue Haute | VC 5 | Aux habitations | 350 |
| 21 | Lagarrigue Basse | VC 5 | Maison | 275 |
| 22 | La Gabouyte 2 sections | VC 10 | Aux habitations - CR 27 | 400 |
| 23 | Atelier menuiserie Espeilhac | RD 154 | CR 1 | 70 |
| 24 | L'Esclavissac | RD 994 | Roubénie | 700 |
| 25 | Stade | RD 994 | CR 10 | 300 |
| 26 | Laumière 3 sections | VC 7 | Maisons | 230 |
| 27 | De Laumière à la Chapelle | VC 7 | CR 32 | 100 |
| 28 | La Chapelle | VC 5 | RD 994 | 1 695 |
| 29 | Bouzine | VC 6 | Rue 7 | 370 |
| 30 | Les Cabanous | RD 61 | Maison | 100 |
| 31 | Garrigol | RD 61 | CR 5 | 200 |
| 32 | Espeilhac vers chemin de la Bésie | RD 154 | CR 2 | 40 |
| 33 | Communal | RD 154 | Portail | 40 |
| 34 | Maison ECHE | RD 994 | Garage | 40 |
| 35 | Bezanes 2 sections | VC 9 | CR 24 | 145 |
| 36 | Garage Mairie | RD 994 | VC 14 | 130 |
| 37 | Maisons Salvigane | VC 11 | Maisons | 80 |
| 38 | Le Baranquet | RD 994 | Maisons | 100 |
| 39 | Lotissement La Borde | VC 11 | Lotissement | 370 |
| 40 | Sainte Barbe | VC 6 | Rue 10 | 400 |

Commune de ROUSSENNAC Séance du 19 Février 2021

| 41 | Lotissement La Sole | RD 658 | Lotissement | 300 |
|---|------------------------------|---------|-------------|------------------------------|
| 42 | La Vayssière | RD 994 | Maisons | 95 |
| 43 | Le Bosc | VC 11 | Maison | 200 |
| Rue 1 | Salle des fêtes - Eglise | RD 994 | RD 994 | 180 |
| Rue 2 | Ancienne école | RD 994 | Rue 1 | 90 |
| Rue 3 | Mairie jusqu'au Pargou | Rue 1 | RD 994 | 100 |
| Rue 4 | Rue de la Place du Pargou | Rue 3 | Rue 3 | 40 |
| Rue 5 | Impasse du café | Rue 3 | Rue 4 | 30 |
| Rue 6 | Tour de l'Eglise | Rue 1 | Rue 1 | 80 |
| Rue 7 | Rue du cimetière | Rue 1 | VC 29 | 226 |
| Rue 8 | Impasse COUFFIN | Rue 1 | Rue 7 | 30 |
| Rue 9 | De l'Eglise à la rue 10 | Rue 1 | Rue 10 | 40 |
| Rue 10 | Rue du tennis à Bouzines | Rue 1 | Rue 7 | 150 |
| Rue 11 | Lotissement Le Poujol II | VC 5 | Lotissement | 280 |
| Rue 12 | Mas d'Oustry | VC 5 | Maison | 65 |
| Rue 13 | Chemin de la Chapelle | VC 5 | Maisons | 130 |
| TOTAL VOIRIE COMMUNE ROUSSENNAC | | | | 26042 |
| N° Place | Localités desservies | Origine | Fin | Surface en m ² |
| A | Place du Pargou | | | 540 |
| B | Place du Poujol | | | 260 |
| C | Place de l'Eglise | | | 250 |
| D | Parking du Cimetière | | | 540 |
| E | Parking de la Borde | | | 955 |
| F | Place de l'Ecole | | | 1 300 |
| G | Parking Ecole | | | 2 500 |
| TOTAL PLACES COMMUNALES ROUSSENNAC | | | | 6 345 |

Ce classement porte la longueur de la voirie communale de Roussennac à 26042 mètres et la surface des places communales de Roussennac à 6 345 m². Cette délibération vient remplacer la délibération DE20181005_006 complétée par la délibération DE20200120_009.

5- Vote du compte de gestion - Roussennac - DE 20210219_005

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CAMBOULAS Marie-Laure

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi

Commune de ROUSSENNAC Séance du 19 Février 2021

que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à ROUSSENNAC, les jour, mois et an que dessus.

6- Vote du compte de gestion - lot sole - DE 20210219 006

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CAMBOULAS Marie-Laure

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à ROUSSENNAC, les jour, mois et an que dessus.

Commune de ROUSSENNAC Séance du 19 Février 2021

7- Vote du compte de gestion - ass roussennac - DE 20210219 007

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CAMBOULAS Marie-Laure

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à ROUSSENNAC, les jour, mois et an que dessus.

8- Vote du compte administratif - Roussennac - DE 20210219 008

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CAMBOULAS Marie-Laure

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par CAMBOULAS Marie-Laure après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellé | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | | 130 460.68 | | | | 130 460.68 |
| Opérations exercice | 464 411.09 | 458 897.67 | 296 056.11 | 408 819.97 | 760 467.20 | 867 717.64 |
| Total | 464 411.09 | 589 358.35 | 296 056.11 | 408 819.97 | 760 467.20 | 998 178.32 |
| Résultat de | | 124 947.26 | | 112 763.86 | | 237 711.12 |

Commune de ROUSSENNAC Séance du 19 Février 2021

| | | | | | | |
|--------------------|-----------|------------|--|------------|-----------|------------|
| clôture | | | | | | |
| Restes à réaliser | 79 278.94 | 68 138.97 | | | 79 278.94 | 68 138.97 |
| Total cumulé | 79 278.94 | 193 086.23 | | 112 763.86 | 79 278.94 | 305 850.09 |
| Résultat définitif | | 113 807.29 | | 112 763.86 | | 226 571.15 |

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à ROUSSENNAC, les jour, mois et an que dessus.

9- Vote du compte administratif - lot sole - DE 20210219 009

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CAMBOULAS Marie-Laure

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par CAMBOULAS Marie-Laure après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellé | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | 9 299.59 | | | 9 593.35 | 9 299.59 | 9 593.35 |
| Opérations exercice | | | | | | |
| Total | 9 299.59 | | | 9 593.35 | 9 299.59 | 9 593.35 |
| Résultat de clôture | 9 299.59 | | | 9 593.35 | | 293.76 |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| Total cumulé | 9 299.59 | | | 9 593.35 | | 293.76 |
| Résultat définitif | 9 299.59 | | | 9 593.35 | | 293.76 |

Commune de ROUSSENNAC Séance du 19 Février 2021

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à ROUSSENNAC, les jour, mois et an que dessus.

10- Vote du compte administratif - ass rousennac - DE 20210219 010

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CAMBOULAS Marie-Laure

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par CAMBOULAS Marie-Laure après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellé | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | | 27 783.60 | | 37 873.50 | | 65 657.10 |
| Opérations exercice | | 2 770.35 | 4 818.71 | 9 068.70 | 4 818.71 | 11 839.05 |
| Total | | 30 553.95 | 4 818.71 | 46 942.20 | 4 818.71 | 77 496.15 |
| Résultat de clôture | | 30 553.95 | | 42 123.49 | | 72 677.44 |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| Total cumulé | | 30 553.95 | | 42 123.49 | | 72 677.44 |
| Résultat définitif | | 30 553.95 | | 42 123.49 | | 72 677.44 |

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Commune de ROUSSENNAC Séance du 19 Février 2021

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à ROUSSENNAC, les jour, mois et an que dessus.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

❖ Problème d' évacuation eau école

Il y a un problème récurrent d'évacuation d'eau pluviale dans la cours de l'école, qui inonde le préau. La commission travaux se réunira le samedi 10 avril 2021 pour analyser le problème et tenter de trouver une solution.

❖ Lave-linge école

Le lave linge de l'école doit être renouvelé suite à son diagnostic HS. Un achat d'un lave linge pour un montant de 507 euros TTC est validé auprès de l'entreprise Pro et Compagnie de Montbazens.

❖ Urbanisme La Borde

Mr Rigobert a déposé une Déclaration Préalable valant division foncière pour 6 lots. Ce terrain n'étant pas sur la maquette du zonage du futur PLUI, le bureau d'étude nous conseille fortement de réintégrer ces surfaces dans les zones constructibles. Le conseil municipal ne s'opposant pas à cette déclaration préalable, le zonage du futur PLUi va être modifié à la marge. M Le Maire prendra contact avec le bureau d'étude Rural Conseil en charge de l'instruction de ce document.

❖ Problème d'évacuation d'eau - Espeilhac

La route menant de la maison Stouff à la chapelle va être regoudronnée dans le cadre du plan voirie 2020. Afin de trouver une solution au problème d'évacuation d'eaux pluviales au niveau de la maison de M Cères Raymond, des travaux vont être entrepris par les services de la communauté des communes : pose d'une grille, d'une canalisation sous-terrainne puis d'un drain dans le petit parc appartenant à M Cayez.

De même, une solution est proposée pour canaliser l'eau qui s'accumule le long de la grange Lacoste. La solution envisagée par l'entreprise Rouquette et à revoir car onéreuse et sûrement inefficace.

Commune de ROUSSENNAC Séance du 19 Février 2021

❖ Demande d'un abri bus lotissement de la Borde

Les résidents du lotissement de la Borde avancent la nécessité de mettre en place un abri bus au sein du lotissement pour les maternelles et les primaires. Après avoir obtenu de la région son engagement de modification du point d'arrêt au niveau du lotissement, il sera proposé aux habitants du lotissement l'achat d'un abri bus qui devra être installé par les riverains du lotissement.

❖ Vente terrains lotissement la Sole

Le terrain jouxtant l'école et le lotissement de la Sole a été borné et divisé en deux lots de 678 et 780 m2. La vente d'un des deux lots est imminente, l'autre lot a trouvé également preneur.

❖ Vente d'un morceau du bien de section à M Gineste Mickaël

Un CUb a été posé au nom de la mairie sur la parcelle B 1372. La commune organisera un vote afin d'obtenir l'aval des habitants du bourg pour pouvoir réaliser la vente de cette parcelle.

❖ Mise aux normes du stade de football :

Les mains courantes du stade ont été livrées et seront posées très prochainement par l'entreprise retenue.

| Délibérations |
|---|
| 1- Achat terrains lotissement "le Baranquet" - DE_20210219_001 |
| 2- Aménagement lotissement "Le Baranquet" choix de la maîtrise d'oeuvre - DE_20210219_002 |
| 3- Financement projet lotissement "Le Baranquet" - DE_20210219_003 |

Commune de ROUSSENNAC Séance du 19 Février 2021

4- Mise à jour tableau classement des voies communales, rues et places - DE_20210219_011

5- Vote du compte de gestion - Roussennac - DE_20210219_005

6- Vote du compte de gestion - lot_sole - DE_20210219_006

7- Vote du compte de gestion - ass_roussennac - DE_20210219_007

8- Vote du compte administratif - Roussennac - DE_20210219_008

9- Vote du compte administratif - lot_sole - DE_20210219_009

10-Vote du compte administratif - ass_roussennac - DE_20210219_010

Sébastien CAYSSIALS